



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Le Préfet

Toulouse, le

17 JAN. 2018

Monsieur le président,

Votre courrier en date du 11 septembre 2017, répondant à l'analyse du contrôle de légalité, apporte un certain nombre de précisions utiles concernant la première révision du schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine. La procédure de première révision du SCoT est désormais achevée.

Si cette première révision était justifiée par certains ajustements, dont le principal portait sur l'effort en matière de logement social, la seconde révision du SCoT, que vous engagez, constitue à mon sens une étape cruciale dans le développement de la grande agglomération.

Nous sommes à la croisée de deux chemins : celui d'un développement maîtrisé de l'agglomération toulousaine, car respectueux de ressources essentielles que sont l'eau et le foncier, ou celui d'une évolution qui ne corrigerait pas certains défauts actuels, et créerait demain des inégalités et des déséquilibres difficiles à corriger.

Je constate ainsi que la croissance urbaine du « Grand Toulouse » se fait aujourd'hui au prix d'une consommation de foncier qui interroge, tant par son ampleur que par l'efficacité réelle des outils de maîtrise portés par le SCoT ; je souhaite partager avec vous ma conviction que son modèle de développement doit désormais impérativement rechercher l'efficience : autant, voire plus de projets, mais moins de foncier consommé.

L'agglomération capitale de la prochaine troisième région française doit avoir l'ambition d'être exemplaire. Elle en a l'intelligence et les moyens.

Cette ambition implique probablement de revisiter certaines thématiques majeures : cohérence entre urbanisation et transports, complémentarité et non concurrence entre projets de territoires, mixité sociale entre et dans chaque territoire.

C'est pourquoi je souhaite partager avec vous quelques pistes de réflexion, pouvant éclairer le travail que nous engageons au titre de cette seconde révision du SCoT :

- nous devons questionner le modèle actuel de développement de la métropole et de son périmètre d'influence directe qu'il s'agit d'adapter à la variété des territoires de la grande agglomération ;
- priorité absolue doit être donnée à l'intensification sur l'extension afin de réduire drastiquement la consommation d'espace (600 m²/habitant actuellement) ;
- nous devons nous attacher à porter un projet agricole à l'échelle du territoire, et matérialiser ainsi certains engagements du Président de la République lors des récents états généraux de l'alimentation ;

- le renforcement de la cohérence entre urbanisation et déplacement, spécialement pour la première et la seconde couronne doit être au cœur de ce travail ;
- nous devons saisir l'opportunité d'un rééquilibrage et d'une complémentarité entre territoires en matière de développement économique, auxquels je sais que vous êtes attaché.

Je ne doute pas que vous partagerez ces éléments d'orientation, comme je mesure la complexité de l'exercice dans lequel vous engagez, au travers du SMEAT, cinq intercommunalités porteuses d'enjeux parfois divergents. Je vous propose donc, à votre convenance, un échange entre l'État et les présidents des intercommunalités partenaires du SCoT, autour des enseignements que mes services comme le SMEAT tirent du document actuel, afin de tracer ensemble quelques axes de travail et orientations possibles, en amont du diagnostic.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée,

et cordiale



Pascal MAILHOS

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole
6 rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5